

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2044

30 septembre 2010

SOMMAIRE

ABANO Immobilier	98083	Gruppo Holding S.A.	98104
Biorent S.A.	98086	Hemeleers & Partners S. à r.l.	98105
CABRELUX	98072	HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.	98066
Diamond Drivers Services	98081	HPFI Finance S.à r.l.	98105
ELMAR Lux Sàrl	98077	Immeubles Place d'Armes S.A.	98108
Emerald S.A.	98100	Infor Global Solutions European Finance S.à r.l.	98105
European Dredging Company S.A.	98083	Infor Global Solutions TopCo II	98105
EVI	98086	Infor Global Solutions TopCo S.A.	98104
Famosa Luxembourg S.C.A.	98088	Infor ISA Holdings	98106
FCM Finance S.A.H.	98088	ING Lion	98109
FIL International Property S.à r.l.	98089	ING (L) Protected	98089
Finadis Participation S.A.	98090	ING REEIF Soparfi B S.à r.l.	98109
FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A.	98090	ING REEIF Soparfi C S.à r.l.	98109
Fiocco S.A. SPF	98092	ING REEIF Soparfi D S.à r.l.	98110
FISCALIS (Luxembourg) Sàrl	98094	Integry Luxembourg S.A.	98110
Flex Invest S.A.	98094	Irei S.A.	98111
Fluor Finance International B.V./S.à r.l. ..	98088	Iris Garden Finance	98101
Forcair S.A.	98075	Isis Shipping S.A.	98098
Freiburg S.A.H.	98080	JBBK Verwaltungs S.à r.l.	98112
FSH	98096	K & F Consulting	98092
Galea Capital S.A.	98098	LCE Allemagne 4 S.à r.l.	98103
Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	98096	LCE Allemagne 5 S.à r.l.	98110
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	98096	LCE Allemagne 7 S.à r.l.	98112
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ...	98097	Les Quatre S.A.	98110
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ...	98097	MAS International	98095
GEFS Europa Financing S.à r.l.	98100	Mercury Fund	98112
GEFS Europa Holding S.à r.l.	98100	Open Ocean S.à r.l.	98090
GEFS International Finance S.à r.l.	98101	PB Finance S.à r.l.	98111
GEFS Pan Europe Funding S.à r.l.	98101	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	98089
GEFS Pan Europe Holding S.à r.l.	98103	S.A. De Kleyn Lux	98107
Generali European Real Estate Invest- ments S.A.	98098	Stader GmbH	98107
Gerveste S.A.	98103	Taxis-2000 S.A.	98106
Gilles S.à r.l.	98104	TR International Finance S.à r.l.	98097
		Vratislavia Holdings S.A.	98095

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088,

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698,

both here represented by Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on July 28, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Contern.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial

year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prenamed	10.644	EUR 10.644,00
HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed	1.856	EUR 1.856,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Gordon Black, company manager, born on April 23, 1965 in Michigan, United States of America, with professional address at 191, North Wacker Drive, Suite 2500, IL 60606 Chicago, United States of America;

- Mr. Otis Lee Spencer, company manager, born on July 14, 1965 in Yokosuka, Japan, with professional address at 14, Al Armii Ludowej, PL-00-638 Warsaw, Poland;

- Mr. Karol Maziukiewicz, company manager, born on March 10, 1977 in Elk, Poland, with professional address at 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088,

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698,

toutes deux ici représentées par Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1731 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 28 juillet 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Contern.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou

par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., précitée	10.644	EUR 10.644,00
HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., précitée	1.856	EUR 1.856,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Gordon Black, gérant, né le 23 avril 1965 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 191, North Wacker Drive, Suite 2500, IL 60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique;
- Mr. Otis Lee Spencer, gérant, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka, Japon, ayant son adresse professionnelle au 14, Al Armii Ludowej, PL-00-638 Varsovie, Pologne;
- Mr. Karol Maziukiewicz, gérant, né le 10 mars 1977 à Elk, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.GUZU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 août 2010. Relation: lac/2010/34619. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109911/343.

(100124487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

CABRELUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.830.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, né à Briey (France) le 30 janvier 1963, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, Avenue Charles de Gaulle (France);
2. Monsieur Michel GRIECO, directeur commercial, né à Briey (France) le 5 février 1961, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, Rue du Stade (France);
3. Monsieur Stéphane GRIECO, directeur des achats, né à Briey (France) le 21 octobre 1985, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, Avenue Charles de Gaulle (France);
4. Mademoiselle Sophia GRIECO, étudiante, née à Briey (France) le 12 janvier 1994, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, Avenue Charles de Gaulle (France), pour laquelle accepte et stipule aux présentes son père Monsieur Gaëtan GRIECO, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant mineur;
5. Monsieur Anthony GRIECO, étudiant, né à Moyeuvre-Grande (France) le 7 février 1990, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, Rue du Stade (France);
6. Mademoiselle Margot GRIECO, étudiante, née à Briey (France) le 20 juin 1993, demeurant à F-54910 Valleroy, 10, Rue du Stade, pour laquelle accepte et stipule aux présentes son père Monsieur Michel GRIECO, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant mineur;
7. La société par actions simplifiée de droit français V.G.M. HOLDING, ayant son siège social à F-54910 Valleroy, 105, Avenue Charles de Gaulle (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 330 726 449.

Tous les comparants sont ici représentés par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, en vertu de sept procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société adopte la dénomination de CABRELUX.

Art. 3. La Société a pour objet le commerce de détail d'articles de textiles, de vêtements et d'accessoires.

Elle pourra également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des trois quarts du capital social.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social, à l'exception de celles relatives à la révocation du gérant qui ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des trois quarts du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération des parts sociales

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes associées représentées comme pré-indiqué, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

1. Monsieur Gaëtan GRIECO, préqualifié, deux cents parts sociales; 200
2. Monsieur Michel GRIECO, préqualifié, cent cinquante parts sociales; 150

3. Monsieur Stéphane GRIECO, préqualifié, vingt-cinq parts sociales;	25
4. Mademoiselle Sophia GRIECO, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales;	25
5. Monsieur Anthony GRIECO, préqualifié, vingt-cinq parts sociales;	25
6. Mademoiselle Margot GRIECO, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales;	25
7. La société par actions simplifiée de droit français V.G.M. HOLDING, préqualifiée, cinquante parts sociales;	50
Total: cinq cents parts sociales;	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes associées représentées comme pré-indiqué, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Monsieur Gaëtan GRIECO, gérant de société, né à Briey (France) le 30 janvier 1963, demeurant à F-54910 Valleroy, 107, Avenue Charles de Gaulle (France), est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-3440 Dudelange, 40, Avenue Grande-duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SINESI – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation GRE/2010/2577. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109832/173.

(100124473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Forcair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.540.

L'an deux mil dix, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FORCAIR S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date 16 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1684 du premier septembre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.540.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille cinq cents dollars américains (USD 48.500,-) jusqu'à quatre-vingt-douze mille trois cents dollars américains (USD 92.300.-) par la création de quatre mille trois cent et quatre-vingt (4.380) actions nouvelles d'une valeur de dix dollars américains (USD 10,-) libérées entièrement.

2.- Souscription et libération.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-trois mille huit cent dollars américains (43.800.-USD) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille cinq cents dollars américains (48.500.-USD) à quatre-vingt-douze mille trois cents dollars américains (USD 92.300.-) par la création et l'émission de quatre mille trois cent quatre-vingt (4.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,-USD) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

La précédente augmentation de capital a été souscrite et libérée comme suit:

a) Monsieur Enrique ACOSTA-AVILA, Gasoline Operator, né à Santafe de Bogota, Colombie, le 18 juin 1979, demeurant au 1, rue de Muzy, Ch-1207 Genève, Suisse,

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 09 juin 2010,

lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire quatre cent soixante-quinze (475) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10.-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de quatre mille sept cent cinquante dollars américains (USD 4.750.-) entièrement alloué au capital social de la Société.

b) Monsieur Robert GROSSFURTHNER, Gasoline Trader, né à Linz, Autriche, le 23 mars 1960, demeurant au 20, rue Micheli-du-Crest, Ch-1205 Genève, Suisse,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 02 juin 2010,

laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire mille cent et vingt (1.120) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10.-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de onze mille deux cent dollars américains (USD 11.200.-) entièrement alloué au capital social de la Société.

c) Monsieur Stig-Göran HANSEN, Trader Freight, né à Gamlakarleby, Finlande, le 1^{er} novembre 1951, demeurant au 107, rue de Lausanne, Ch-1202 Genève, Suisse,

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 17 mai 2010,

lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire mille cinq cent vingt-et-un (1.521) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10.-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de quinze mille deux cent dix dollars américains (USD 15.210) entièrement alloué au capital social de la Société.

d) Monsieur Victor SCHAUMAN, Trader Freight, né à Jakobstad, Finlande, le 11 août 1953, demeurant au 11, rue de Marignac, Ch-1206 Genève, Suisse,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 17 mai 2010,

laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire mille deux cent soixante-quatre (1.264) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10.-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de douze mille six cent quarante dollars américains (USD 12.640) entièrement alloué au capital social de la Société.

Ainsi la somme de quarante-trois mille huit cents dollars américains (43.800.-USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingtdouze mille trois cent dollars américains (USD 92.300.-), représenté par neuf mille deux cent trente (9.230) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (10.-USD) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, P.MEUNIER, P.HOUBERT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34655. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010111183/101.

(100125711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

ELMAR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 9, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.896.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Monsieur Marian GLITA, gérant de société, demeurant à 28300 Jdrzejow (Pologne), rue Sadowa 1E.
2. Monsieur Pascal BRONDEAU, gérant de société, demeurant à F-57860 Montois La Montagne (France), 54, rue des Mésanges.
3. Monsieur Witold REMBISZ, gérant de société, demeurant à F-57970 Yutz (France), 12, rue Jules Verne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- La vente en gros et en détails des véhicules automobiles sauf les motocycles;
- La vente en gros de l'alimentation, des boissons et des articles de tabac;
- La vente en détails de l'alimentation, des boissons et des articles de tabac réalisée dans les magasins spécialisés;
- Le transport terrestre des marchandises ainsi que l'activité des prestations de services liées aux déménagements;
- L'activité des prestations de services aidant le transport (les services d'expédition);
- L'activité liée aux services sur le marché de l'immobilier;

- La location et prise à bail d'autres machines, engins ainsi que biens matériels;
- La prise à bail de la propriété intellectuelle et produits similaires, excepté les travaux protégés par le droit d'auteur;
- L'activité des prestations de services liées à l'administration du bureau.

Art. 3. La société prend la dénomination «ELMAR Lux Sàrl».

Art. 4. Le siège social est établi à Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord de l'assemblée des associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Art. 12. La Société est valablement engagée à l'égard des tiers, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

L'assemblée est valable si au moins 60% des parts sont présentes ou représentées.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. Il est institué un Conseil de Surveillance composé de cinq membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, pour une durée de cinq ans, renouvelable prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle. Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Les Gérants doivent obtenir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour l'exécution, pour compte de la Société, des opérations suivantes:

- a) l'achat et la vente de tous immeubles,
- b) tous prêts et emprunts,
- c) le consentement à tous nantissements, gages, privilèges et hypothèques sur les biens de la Société,
- d) la création de filiales ou succursales.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter en désignant par courrier postal ou spécial, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique un autre membre comme son mandataire. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire et consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil de Surveillance. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Le Conseil de Surveillance prend ses décisions à la majorité de ses membres présents et représentés. En cas de partage, le vote du président du Conseil de Surveillance est prépondérant.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Marian GLITA, trois cents parts	300
2) Pascal BRONDEAU, cent vingt-cinq parts	125
3) Witold REMBISZ, soixante-quinze parts	75
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2), à savoir:

- Monsieur Pascal BRONDEAU, gérant de société, demeurant à F-57860 Montois La Montagne (France), 54, rue des Mésanges, gérant technique.
- Monsieur Witold REMBISZ, gérant de société, demeurant à F-57970 Yutz (France), 12, rue Jules Verne, gérant administratif.

Ils sont nommés pour une durée illimitée.

2. Le conseil de surveillance est composé de:

- Marian GLITA, gérant de société, demeurant à 28300 Jedrzejow (Pologne), rue Sadowa 1E, président.
- Jérôme DOMANGE, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville (France), 103, rue de Meilbourg, vice-président.
- Mariusz GLITA, 28300 Brzeznicza (Pologne), 18a, membre.
- Tomasz GLITA, 28300 Jedrzejow (Pologne), Sadowa 10, membre.
- Katarzyna GLITA, 28300 Jedrzejow (Pologne), Sadowa 27, membre.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2015.

3. Le siège social est fixé à L-5752 Frisange, 9, rue de Luxembourg.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GLITA, BRONDEAU, REMBISZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2010. REM 2010/1063. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010111168/134.

(100124031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Freiburg S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 49.413.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le onze août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques "GRAVELL INVESTMENTS INC.", avec siège social à Tortola, Road Town, PO Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 89631,

ici dûment représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, qualifié ci-après.

2. Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société anonyme "FREIBURG S.A.H.", établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49413, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 9 mars 1995,

et que la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 2 mai 2002.

b) Que le capital social est fixé à fixé à 32.000,- € (trente deux mille euros) divisé en 125 (cent vingt-cinq) actions de 256,- € (deux cent cinquante-six euros) chacune.

c) Que les comparants, en tant que seuls et uniques actionnaires de la Société (les "Actionnaires ") prononcent la dissolution de la Société et sa mise en liquidation.

d) Que les Actionnaires déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Actionnaires, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

f) Que les Actionnaires déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

g) Que les Actionnaires sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de leur participation dans la Société.

h) Que les Actionnaires déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Ils constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et aux liquidateurs.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. B. ZEIMET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/35916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111187/56.

(100125881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

DDS, Diamond Drivers Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 154.895.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Fabio CAMILOTTO, né le 16 octobre 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, rue Mâles Vignes (ANT) 29 bte3 (Belgique).
- 2) Monsieur Silvano CAMILOTTO, né le 22 janvier 1948 à Polo Di Piave (Italie), demeurant à B-4400 Flemalle, rue Jules Beaumont 35 (Belgique).
- 3) Madame Dina DALL'ANTONIA, née le 31 octobre 1949 à Fontanelle (Italie), demeurant à B-4400 Flemalle, rue Jules Beaumont 35 (Belgique).

Tous sont ici représentés par Monsieur Gilles VOGEL, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, en vertu de 3 procurations donnée sous seing privée en date du 27 juillet 2010, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, les activités suivantes:

- la location de voitures avec et sans chauffeur;
- l'acquisition, la vente, l'importation et l'exportation de véhicules motorisés;
- le remorquage de véhicules automoteurs;
- exploitation d'une agence d'affaires;
- transport de courrier et de marchandises (moins de 3,5 tonnes).

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DIAMOND DRIVERS SERVICES, en abrégé DDS.

Art. 5. Le siège social est établi à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs et leurs rémunérations seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fabio CAMILOTTO, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
2) Monsieur Silvano CAMILOTTO, préqualifié, cinq parts sociales,	5
3) Madame Dina DALL'ANTONIA, préqualifié, cinq parts sociales,	5
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
2. L'assemblée désigne Monsieur Fabio CAMILOTTO, né le 16 octobre 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, rue Mâles Vignes (ANT) 29 bte3, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2010. LAC/2010/35520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111155/111.

(100125939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

European Dredging Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 85.390.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002

EXTRAIT

Le 5 juillet 2010 s'est tenue le Conseil d'Administration au siège social de la société durant laquelle la délibération suivante a été prise:

Monsieur Dave Vander Heyde, demeurant professionnellement à 60 Tragel, B-9308 Hofstade – Aalst, a présenté sa démission en qualité d'administrateur.

Cette démission prend déjà effet à partir du 30 juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010109866/19.

(100124323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ABANO Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.855.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- La société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A. établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.973 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal;

ici valablement représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bernard ZIMMER.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la comparante ci-avant désignée et toutes personnes qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ABANO Immobilier".

Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par le ou les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois d'octobre à 14.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. - Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard ZIMMER, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal qui aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015: Monsieur Daniel BONACA, né le 05 mai 1957 à Givet (France), demeurant à 24, rue Gustave Laurent, F-51100 Reims.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34688. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110470/143.

(100125048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

EVI, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.058.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109867/10.

(100124075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Biorent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.512.

L'an deux mil dix, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIORENT S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date 16 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1672 du 31 août 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.512.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille cinq cents dollars américains (USD 56.500,-) jusqu'à cent dix-neuf mille et trente dollars américains (USD 119.030,-) par la création de six mille deux cent cinquante-trois (6.253) actions nouvelles d'une valeur de dix dollars américains (USD 10,-) libérées entièrement.

2.- Souscription et libération.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-deux mille cinq cent trente dollars américains (62.530.-USD) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille cinq cents dollars américains (56.500.-USD) à cent dix-neuf mille et trente dollars américains (USD 119.030.-) par la création et l'émission de six mille deux cent cinquante-trois (6.253) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,-USD) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

La précédente augmentation de capital a été souscrite et libérée comme suit:

a) Monsieur Jacques ERNI, Corporate Controller, né à Volketswil, Suisse, le 12 mai 1978, demeurant au 26, Chemin de Rennie, Ch-1009 Pully (Vaud), Suisse,

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 18 mai 2010,

lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire cinquante mille (1.281) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de douze mille huit cent dix dollars américains (USD 12.810,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

b) Madame Sirje VAHK, Chief Accountant, née à Tallinn (Estonie), le 7 novembre 1952, demeurant au Vilmsi, Harju raj., Nagise, Tee 6, 74001, Estonie,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 18 mai 2010,

laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire six cent seize (616) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de six mille six cent soixante dollars américains (USD 6.160) entièrement alloué au capital social de la Société.

c) Monsieur Aleksei GORBOV, Trader, né en Estonie, le 12 septembre 1976, demeurant au 118, route de Florissant, Ch-1206 Genève, Suisse,

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 17 mai 2010,

lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire mille neuf cent treize (1.913) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces de dix-neuf mille cent trente dollars américains (USD 19.130) entièrement alloué au capital social de la Société.

d) Madame Anna BANDUR, Assistant Trader, née en Estonie, le 19 janvier 1978, demeurant au 3b, avenue Calas, Ch-1206 Genève, Suisse,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Genève en date du 17 mai 2010,

laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire deux mille quatre cent quarante-trois (2.443) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles

actions par un apport en espèces de vingt-quatre mille quatre cent trente dollars américains (USD 24.430) entièrement alloué au capital social de la Société.

Ainsi la somme de soixante-deux mille cinq cent trente dollars américains (62.530.-USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à cent dix-neuf mille et trente dollars américains (USD 119.030.-), représenté par onze mille neuf cent trois (11.903) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (10.- USD) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, P.MEUNIER, P.HOUBERT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34653. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 201011131/98.

(100125703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59329 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109869/10.

(100124636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Fluor Finance International B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.638.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010109871/12.

(100124776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

FCM Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109877/10.

(100124683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 16 juillet 2010

En date du 16 juillet 2010, l'associé unique de la Sociétés a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Mitchell S. Presser, né le 14 novembre 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 1 Franklin Parkway, Building 910, Suite 120, San Mateo, CA 94403, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Sociétés avec effet au 19 juillet 2010 et à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Sociétés se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Andrew M. Freeman, gérant de classe A

Monsieur Mitchell S. Presser, gérant de classe A

Monsieur Michel E. Raffoul, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2010110774/22.

(100125483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.580,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.062.

—
Le bilan au 30 Juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Claude Hellers

Manager

Référence de publication: 2010109880/13.

(100124563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ING (L) Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.219.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2010

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Atask, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010111880/31.

(100126271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Finadis Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.603.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010109881/10.

(100124393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010109882/16.

(100124502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of July.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Sirius Consulting OY, a company organized under the laws of Finland, with registered office at Erottajanku 15-17 A, 00130 Helsinki,

here represented by Amandine Piasentin, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on July 6, 2010,

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of OPEN OCEAN S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B83.684, incorporated pursuant to a deed of Maître Robert SCHUMAN, notary residing in Differdange, dated August 24, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 193 of February 5, 2002, the articles of incorporation having been

amended several times and for the last time by a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, dated December 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 688 of March 30, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above and representing 100% of the share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Transfer of the registered office of the Company;
- 2) Dissolution of the Company with immediate effect and liquidation;
- 3) Appointment of a liquidator and determination of his duties and powers.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office from L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès to L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The meeting resolves to appoint Vivian WALRY, Attorney-at-Law, professionally residing at L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, as liquidator for the liquidation of the Company.

Furthermore, the meeting resolves to empower the liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, and to give the liquidator the broadest powers to perform his duties. The Company will thus be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

Sirius Consulting OY, une société de droit finlandais, dont le siège social est situé à Erottajanku 15-17 A, 00130 Helsinki, représentée ici par Maître Amandine Piasentin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2010,

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'OPEN OCEAN S.à r.l. (la Société) une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B83.684, constituée par un acte de Maître Robert SCHUMAN, notaire résidant à Differdange, en date du 24 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°193 du 5 février 2002, les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Marc LECUIT, notaire résidant à Mersch, en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 688 du 30 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire et représentant 100% du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la Société;
- 2) Dissolution avec effet immédiat et liquidation de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses devoirs et pouvoirs.

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Vivian WALRY, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, pour la liquidation de la Société.

L'assemblée décide que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: PIASENTIN, ARENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2010. REM 2010 / 1067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110745/92.

(100125388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010109883/14.

(100124054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

K & F Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, route de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 154.882.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Khalid BOUHDOUD, directeur d'exploitation de société de transport, né à Kénitra (Maroc), le 13 octobre 1960, demeurant à F-13580 La Fare les Oliviers, 205, allée des Noyers,

2.- Monsieur Franck CABEAU, directeur de société de transport, né à Rabat (Maroc), le 11 novembre 1961, demeurant à F-13340 Rognac, 93, rue des Cèpes,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport public de marchandises, la location de véhicules de moins de trois tonnes cinq cents kilogrammes sous la forme ADR ou non, l'activité de commissionnaire de transport ainsi que les activités de négoce, d'import/export, de courtage et de consultant.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet social; elle pourra notamment souscrire hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "K & F Consulting" société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Khalid BOUHDOUD, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Franck CABEAU, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Khalid BOUHDOUD, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Bouhdoud, F. Cabeau, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31395. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010111230/94.

(100125629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

FISCALIS (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.656.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109884/10.

(100124083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Flex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.627.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010109886/18.

(100124059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

MAS International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.690.

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales du 4 juin 2010 de la société MAS International, que le capital social représenté par 100.000 parts sociales de EUR 16 chacune est dorénavant réparti comme suit:

- Stewart Kam Cheong, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz, détenteur de 50.667 parts sociales

- M Groupe SARL, Société à responsabilité limitée établie à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall, immatriculée au RCS Luxembourg B 110.691, détentrice de 27.833 parts sociales,

- HGS Holding SARL, Société à responsabilité limitée établie à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall, immatriculée au RCS Luxembourg B 144.473, détentrice de 10.000 parts sociales,

- PI Finances, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée établie à F-71880 Châtenoy-le-Royal, 1, rue des Varennes, Zone Verte, immatriculée au RCS de Chalon sur Saône 509 590 261, détentrice de 10.000 parts sociales,

- Yin Kam Cheong, Administrateur de société, demeurant à Beau Bassin, Ile Maurice, 173, route Royale, détenteur de 1.000 parts sociales,

- Jimmy How Saw Keng, Administrateur de société, demeurant à Port-Louis, Ile Maurice, 36A Volcy Pougnet Street, détenteur de 500 parts sociales.

Munsbach, le 13 août 2010.

MAS International

Signature

La Direction

Référence de publication: 2010111906/26.

(100126176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Extrait d'un arrêt commercial rendu le 14 juillet 2010 (rôle n° 34 800) dans une affaire opposant la société anonyme Vratislavia Holdings S.A. à Messieurs Lech Poniznik-Kunkel et Tomasz Otomanski, en présence de la société Royalton Capital Investors LDC.

"La Cour d'appel, quatrième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement et sur le rapport du magistrat de la mise en état,

déclare l'appel recevable;

le déclare partiellement fondé;

réformant:

- déclare nulle la souscription de 1.636 actions opérée par la société ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2006;

- déclare nulle la deuxième résolution portant modification du capital social prise lors de cette même assemblée;

- déclare nulle l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2007 et les résolutions y prises;

- déclare nulle la souscription de 490.680 actions opérée par la société ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007;

- déclare nulle la deuxième résolution portant modification du capital social prise lors de cette même assemblée;

- déboute les sociétés VRATISLAVIA HOLDINGS S.A. et ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC de leurs demandes en obtention d'une indemnité de procédure pour la première instance; partant décharge Lech PONIZNIK-KUNKEL et Tomasz OTOMANSKI du paiement d'une indemnité de procédure pour la première instance;

- met la moitié des frais et dépens de première instance à charge de la société VRATISLAVIA HOLDINGS S.A et l'autre moitié à charge de la société ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC; partant décharge Lech PONIZNIK-KUNKEL et Tomasz OTOMANSKI du paiement des frais et dépens de première instance;

confirme le jugement entrepris pour le surplus;
déboute toutes les parties de leurs demandes en obtention d'une indemnité de procédure pour l'instance d'appel;
met la moitié des frais et dépens de l'instance d'appel à charge de la société VRATISLAVIA HOLDINGS S.A et l'autre moitié à la charge de la société ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC et en ordonne la distraction au profit de Maître Tom FELGEN, avocat à la Cour qui la demande, affirmant en avoir fait l'avance;

ordonne la publication du dispositif du présent arrêt au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations; met les frais de cette publication pour moitié à charge de la société VRATISLAVIA HOLDINGS SA et pour moitié à charge de la société ROYALTON CAPITAL INVESTORS LDC."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010111816/39.

(100126033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

FSH, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.516.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés à Luxembourg le 28 janvier 2010 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L100014204.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FSH

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109887/15.

(100124030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.959.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L100118768 du 3 août 2010

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 3 août 2010 sous la référence L100118768. En effet, l'associé unique de la Société a pris les résolutions en date du 6 juillet 2010 et non pas en date du 28 juillet 2010.

Toutes les autres dispositions de la publication restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109889/16.

(100124060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L100118799 du 3 août 2010

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 3 août 2010 sous la référence L100118799. En effet, l'associé unique de la Société a pris les résolutions en date du 6 juillet 2010 et non pas en date du 28 juillet 2010.

Toutes les autres dispositions de la publication restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109890/16.

(100124058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2010

L'assemblée générale décide de réélire tous les gérants en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Mr Gregor D. DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. Mr Tom A LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, président
3. Mr Alain STEICHEN, avocat, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
4. Monsieur Stuart N. CORBIN, administrateur de sociétés, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1 DL;
5. Monsieur Ken McCARTER, avocat, demeurant Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, CON - M5K1 N2 Toronto, Ontario

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour TR International Finance Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010110811/22.

(100125169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L100118668 du 3 août 2010

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 3 août 2010 sous la référence L100118668. En effet, l'associé unique de la Société a pris les résolutions en, date du 6 juillet 2010 et non pas en date du 28 juillet 2010.

Toutes les autres dispositions de la publication restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109891/16.

(100124063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

—
Extrait rectificatif pour le dépôt L100118822 du 3 août 2010

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 3 août 2010 sous la référence L100118822. En effet, l'associé unique de la Société a pris les résolutions en date du 6 juillet 2010 et non pas en date du 28 juillet 2010.

Toutes les autres dispositions de la publication restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109892/16.

(100124056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109894/10.

(100124727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Galea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.215.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du conseil d'administration en date du 30 juillet 2010

1. Mme Tazia BENAMEUR a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
3. M. Georges SCHEUER, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GALEA CAPITAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010109895/19.

(100124621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Isis Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.877.

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, sous la dénomination de «ISIS SHIPPING S.A.»,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 522 en date du 1^{er} juin 2005;

L'Assemblée est ouverte à 17h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Audrey LENERT, employée privée, demeurant à Terville (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.-€) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS (2.531.000.-€) à TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (3.231.000.-EUROS)

2) Création de sept mille actions (7000) d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-euros) chacune.

3) Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

4) Souscription de ces actions nouvelles par CISA-CONSEIL EN INFORMATIQUE S.A., avec siège à CH-1207 Genève, Carrefour de Rive 1, représentée par Monsieur Christian LARPIN, économiste, demeurant à 1204 Genève, 10 place de la Taconnerie, à raison de sept mille (7.000) actions et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de CENT EUROS (100.-euros) chacune.

5) Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts;

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.-€) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS (2.531.000.-€) à TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (3.231.000.-EUROS)

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer sept mille actions (7000) d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-euros) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer pour les actionnaires actuels leur droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

Souscription - Libération

Ensuite, la société CISA – CONSEIL EN INFORMATIQUE S.A., avec siège social à CH-1207 Genève, Carrefour de Rive 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro CH-66009011989-7 représentée par Monsieur Christian LARPIN, économiste, demeurant à 1204 Genève, 10 place de la Taconnerie, ici représenté par Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, ici représenté par Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Genève/Suisse, le 21 juin 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation, a déclaré souscrire sept mille (7.000) actions nouvelles pour la valeur nominale de CENT EUROS (100.-euros) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.euros).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.-euros) se trouve à la disposition de la société.

Cinquième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital «Le capital social de la société est fixé à TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE-ET-UN EUROS (3.231.000.-€) représenté par trente-deux mille trois cent dix (32.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-euros) chacune.

(Le reste sans changement.)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: Cambier; Lenert; Kronshagen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2010. Relation: EAC/ 2010/ 8687. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010111219/79.

(100125832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

GEFS Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.800,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.568.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date:

- l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- le siège social de GEFS Europa Holding S.à r.l., associé unique, se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109896/16.

(100124339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 86.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date:

- l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- le siège social de GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., associé unique, se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109897/16.

(100124340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.560.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 juillet 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Vincent TUCCI, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EMERALD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010111169/22.

(100125965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 161.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date:

- l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- le siège social de GEFS International Holding S.à r.l., associé unique, se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109898/16.

(100124341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.566.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date:

- l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- le siège social de GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., associé unique, se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109899/16.

(100124342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Iris Garden Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.851.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien "SERVIZIO ITALIA SOCIETA' FIDUCIARIA E DI SERVIZI PER AZIONI", en abrégé "SERVIZIO ITALIA S.P.A.", établie et ayant son siège social à I-00187 Rome (RM), Salita Di S. Nicola da Tolentino, 1-B, (Italie),

ici représentée par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "IRIS GARDEN FINANCE", établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57851 (la "Société") a été constituée originellement sous la forme d'une société anonyme de droit des Antilles Néerlandaises dénommée "IRIS GARDEN FINANCE NV",

que le siège social a été transféré de Curaçao (Antilles Néerlandaises) au Grand-Duché de Luxembourg et la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous l'empire de la législation luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 23 avril 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 555 du 13 mars 2009

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle (l'Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 soumis à l'associé unique et décide d'affecter les résultats tel que proposé par les Gérants.

Une copie des comptes après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'Associée Unique accorde décharge aux gérants et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales de continuer l'activité de la société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique fixe les émoluments du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2010 à un montant d'environ EUR 750,- TTC (sept cent cinquante euros).

Quatrième résolution

L'Associée Unique:

a.- renouvelle les mandats des Gérants:

(i) Monsieur Jean-Pierre WESPI, né le 27 juillet 1950 à Wald (Suisse), demeurant au 37, Avenue de Rumine à CH-1005 Lausanne

(ii) Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 février 1946 à Ettelbrück demeurant au 92, Rue de l'Horizon à L-5960 Itzig, et

(iii) Monsieur Noël DIDIER, né le 1^{er} août 1953 à Bastogne (Belgique), 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

b.- nomme aux fonctions de nouveau Gérant Monsieur Raimondo Viscorti DI MODRONE, né le 04 septembre 1973 à Milan, demeurant Via Bruxelles 47, à I-Rome

c.- constate que le mandat du Commissaire aux comptes V.O. Consulting Lux S.A. est venu à échéance.

d.- nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER, la société anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clémency, (RCS Luxembourg B 149.293)

Les mandats des gérants et du commissaire se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2011.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède l'Associée Unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. (Dernier alinéa).** Pour tout transfert bancaire et pour tout engagement de la société d'une valeur supérieure à 2.000,- EUR (deux mille euros), la signature de deux gérants, l'une devant toujours être celle de Monsieur Raimondo Viscorti DI MODRONE, sera requise."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et l'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation GRE/2010/2563. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010111217/76.

(100125901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 136.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.575.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date:

- l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- le siège social de GEFS International Finance S.à r.l., associé unique, se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109900/16.

(100124571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010109901/18.

(100124042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LCE Allemagne 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.307.

EXTRAIT

En date du 9 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;

- La nomination au poste de gérant A de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109963/20.

(100124462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Gilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 124.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109902/10.

(100124064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Gruppo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 août 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l., 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010109906/17.

(100124066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.137.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 21 juillet 2010, l'adresse de Monsieur Gregory GIANGIORDANO, gérant de la Société, a été modifiée comme suit:

300, Hidden River Road, 19072-1111 Penn Valley, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Infor Global Solutions TopCo S.A.

Signature

Référence de publication: 2010109917/16.

(100124645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Hemeleers & Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 111.451.

Suite à la cession de parts du 15 juillet 2010, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

JOTEL ENTERPRISES LIMITED 500 parts sociales

Rudolf Hemeleers

Gérant unique

Référence de publication: 2010109910/11.

(100124480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109913/10.

(100124057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 101.506.360,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 21 juillet 2010, l'adresse de Monsieur Gregory GIANGIORDANO, gérant de la Société, a été modifiée comme suit:

300, Hidden River Road, 19072-1111 Penn Valley, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010109915/17.

(100124305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 550.550,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 21 juillet 2010, l'adresse de Monsieur Gregory GIANGIORDANO, gérant de la Société, a été modifiée comme suit:

300, Hidden River Road, 19072-1111 Penn Valley, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Infor Global Solutions TopCo II

Signature

Référence de publication: 2010109916/17.

(100124280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Taxis-2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9833 Dorscheid, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.227.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 MARS 2010 de la Société Anonyme Taxis-2000 SA tenue au siège de la société à Dorscheid que;

le conseil d'administration a été dissoute et que l'administrateur, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes ont été réélus:

Administrateur:

-Monsieur Funk Michel
28, Duerfstrooss L-9833 Dorscheid

Administrateur-délégué:

-Monsieur Funk Michel
28, Duerfstrooss L-9833 Dorscheid

Le commissaire aux comptes:

-Monsieur Nockels Charles
27, rue de Stavelot

le Conseil prend à l'unanimité la décision d'accepter les démissions des anciens administrateurs:

-Monsieur Kerger Claude
30, Duerfstrooss L-9833 Dorscheid

-Madame Kerger-Nogueira Lisetta
30, Duerfstrooss L-9833 Dorscheid

le Conseil prend à l'unanimité la décision de nommer en remplacement les administrateurs suivants:

-Monsieur Allmann Joseph
Maison 15 L-9672 Niederwampach

-Monsieur Nesterenko Dmitry
Maison 91 L-9673 Oberwampach

Le mandat des nouveaux administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, ainsi nommés se terminent à l'issue de l'assemblée générale tenue en date du premier mardi du mois de juin 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 août 2010.

Fiduciaire comptable Lucien FUNCK sàrl

Signature

Référence de publication: 2010110800/37.

(100125154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Infor ISA Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 211.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.071.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 21 juillet 2010, l'adresse de Monsieur Gregory GIANGIORDANO, gérant de la Société, a été modifiée comme suit:

300, Hidden River Road, 19072-1111 Penn Valley, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Infor ISA Holdings

Signature

Référence de publication: 2010109918/17.

(100124275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Stader GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8281 Kehlen, 11A, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 132.364.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

IST ERSCHIENEN:

Frau Brigitte STADER, Dachdeckerin, geboren in Forchheim (Deutschland), am 27. April 1962, wohnhaft in D-06179 Holleben, 2, Merseburgerstrasse,

Inhaberin von einhundert (100) Gesellschaftsanteilen.

Die Erschienene, handelnd als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "STADER GmbH" (Identitäts-nummer 2007 24 49 836), mit Sitz in L-5445 Schengen, 47, Waistrooss, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 132.364, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. September 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2688 vom 22. November 2007,

ersucht den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat sich die vorbenannte Frau Brigitte STADER, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "STADER GmbH", zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5445 Schengen, 47, Waistrooss nach L-8281 Kehlen, 11a, rue d'Olm, zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst die Gesellschafterin den erste: Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 4. (Erster Absatz). "Der Sitz der Gesellschaft ist in Kehlen."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf achthundert Euro (€ 800.-).

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: STADER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 août 2010. Relation: CAP/2010/2715. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Hinterlegung im Firmenregister.

Niederkerschen, den 10. August 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010111085/37.

(100124970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

S.A. De Kleyn Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 3, Beim Weiher.

R.C.S. Luxembourg B 147.430.

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.A. DE KLEYN LUX, avec siège social à L8437 Steinfort, 52, rue de Koerich, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B147430, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1642 du 26 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincenzo DE KLEYN, administrateur de société, demeurant à L-9643 Buederscheid, 3, Beim Weiher.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

-Transfert du siège de L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich, au LL-9643 Buederscheid, 3, Beim Weiher;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L8437 Steinfort, 52, rue de Koerich, au L-9643 Buederscheid, 3, Beim Weiher.

En conséquence l'article 2 premier alinéa est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Goesdorf.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. DE KLEYN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2010. Relation: MER / 2010 / 1357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010110040/49.

(100124337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Immeubles Place d'Armes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.403.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IMMEUBLES PLACE D'ARMES S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 52 403 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 juillet 2010

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman à L-1249 Luxembourg, 15 rue du Fort Bourbon.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Gilles Apel.

Référence de publication: 2010109923/15.

(100124708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ING Lion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.295.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2010

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Eddy Belmans en date du 21 août 2009;
- Ratification de la cooptation avec effet au 21 août 2009 de Monsieur Edmunds Lacis, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Edmunds Lacis, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central;
- Monsieur Grant Bailey, Regional General Manager, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central;
- Madame Jane Caire, Regional Head of Product Development & Management, ING Investment Management Asia Pacific (Hong Kong) Limited, 1 Harbour View Street, HK-Central;

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2011.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010111884/29.

(100126265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

ING REEIF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.112.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2010109928/12.

(100124521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2010109929/12.

(100124522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LCE Allemagne 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.307.

EXTRAIT

En date du 9 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La nomination au poste de gérant A de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109965/20.

(100124497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ING REEIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 237.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi D S.à r.l.

Référence de publication: 2010109930/12.

(100124523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Integrity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2010

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Mr. Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010109932/14.

(100124196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Les Quatre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6690 Moersdorf, 2, Sauergaass.

R.C.S. Luxembourg B 147.186.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale sous seing privé du 7 octobre 2009 que l'assemblée générale décide:

- d'accepter la démission à compter du 7 octobre 2009, de Madame Joaquina Bernardina MARTINS OLIVEIRA, ouvrière, demeurant à L-1510 Luxembourg, 25a av. de la Faïencerie de sa fonction de commissaire aux comptes

- de nommer à compter du 7 octobre 2009 dans la fonction de commissaire aux comptes:

Solution Comptable et Salaires S.à r.l., avec siège social à L-3446 Dudelange, 20 rue Mathias Cungs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 118360.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010109972/18.

(100124195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Irei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.638.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IREI S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 149 638 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 juillet 2010

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman à L-1249 Luxembourg, 15 rue du Fort Bourbon.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Gilles Apel.

Référence de publication: 2010109933/15.

(100124709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

PB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.998.

Il résulte de quatre contrats de cession de parts sociales en date du 1^{er} juillet 2010 que Pearl Invest & Trade Limited, associé unique de la Société, a transféré ses 500 parts sociales aux sociétés suivantes:

- VP Finance S.à r.l., dont le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.992;

- Erika Holding S.à r.l., dont le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.485;

- PHL Finance S.à r.l., dont le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.515;

- Reichenschwand Holding S.à r.l., dont le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.486.

Il en résulte que les cinq-cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues comme suit:

- VP Finance S.à r.l.	125 parts sociales
- Erika Holding S.à r.l.	125 parts sociales
- PHL Finance S.à r.l.	125 parts sociales
- Reichenschwand Holding S.à r.l.	125 parts sociales
	<u>500 parts sociales</u>

Munsbach, le 12 août 2010.

Pour la Société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010111916/29.

(100126184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

Die Gesellschaft wurde am 20. Dezember 2004 gegründet, gemäß Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr 298 vom 5. April 2005.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010109936/16.

(100124704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Mercury Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.105.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 17 février 2010:

Il a été décidé de prendre note de la démission de Monsieur Henri Delwaide en tant qu'Administrateur en date du 21 janvier 2009 avec effet au 20 mars 2009 et il a été décidé de nommer Monsieur Jacques Elvinger.

Il a été décidé de réélire les administrateurs suivants pour une période d'un an terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Jérôme PIEYRE, Administrateur
- Monsieur Jean DE COURREGES, Administrateur
- Monsieur Jacques ELVINGER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jérôme PIEYRE, 40, rue du Marché, CH-1204 Genève, Administrateur
- Monsieur Jean DE COURREGES, 14, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Administrateur
- Monsieur Jacques ELVINGER, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Administrateur

Le Réviseur d'Entreprises agréé est

DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010112325/29.

(100125717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

LCE Allemagne 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109969/9.

(100124531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.